



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 8 avril 2021

## L'ÉTAT POURSUIT SA TRANSFORMATION DANS LES TERRITOIRES

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, DIRECCTE et DRCS ont été regroupées pour former les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

La réforme de l'organisation territoriale de l'État a pour objectif de réorganiser le réseau déconcentré de l'État, avec une plus forte proximité et une meilleure mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement. Le décret 2020-1545 du 9 décembre 2020 organise le rapprochement au niveau régional des directions régionales de la cohésion sociale (DRCS) et des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Cette organisation se traduit en Auvergne-Rhône-Alpes par une direction régionale unique qui rassemble toutes les expertises. Dès lors, la DREETS devient l'interlocutrice régionale privilégiée des entreprises et des acteurs socio-économiques (entreprises, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, demandeurs d'emploi, associations, consommateurs...), notamment pour les accompagner face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire que connaît notre pays depuis plus d'un an.

En fusionnant les compétences dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, des synergies nouvelles sont développées au service des plus fragiles, de l'hébergement d'urgence à l'insertion par l'activité économique jusqu'à l'emploi.

La DREETS a pour missions :

- la politique du travail et les actions d'inspection de la législation du travail ;
- le contrôle du bon fonctionnement des marchés, de la protection économique et de la sécurité des consommateurs ;
- les actions de développement et de sauvegarde des entreprises ;
- la politique de l'emploi, l'accompagnement des transitions professionnelles, l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques ;
- l'ensemble des politiques de la cohésion sociale ;
- l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Placée sous l'autorité du préfet de région, la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes pilote, anime et coordonne les politiques publiques mises en œuvre dans le territoire, en s'articulant avec les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), les directions départementales de la protection des populations (DDPP).

Pour les missions de l'inspection du travail, la DREETS est placée sous l'autorité de la Direction générale du Travail. Elle pilote le système d'inspection du travail au plan régional et départemental

Pour plus d'informations : <https://auvergne-rhone-alpes.directe.gouv.fr/DREETS>

---

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

---

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69